

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 15 MAI 2017

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 15 mai 2017 à 17h étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.
Absente : Diane Giguère.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

17-05-9021

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Octroi de contrat pour la construction de deux nouvelles chambres de réduction de pression

ATTENDU l'appel d'offres publiques sur SEAO pour les travaux de construction de deux nouvelles chambres de réduction de pression ;
ATTENDU la réception de sept soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières ;

17-05-9022

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Dénéigement Daniel Lachance, pour un coût de 414 138.80\$, taxes incluses, et ce conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMOT, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Octroi de contrat pour l'aménagement extérieur du bureau phase 2

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagement extérieur du bureau phase 2, auprès de 5 fournisseurs ;
ATTENDU la réception de deux soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières ;

17-05-9023

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Dubé entreprise inc. et Civilex pour les travaux d'aménagement extérieur du bureau phase 2, pour un coût de 78 141.42\$, taxes incluses, et conditionnel à la conformité de la soumission, et, que la dépense soit financée par le surplus accumulé, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Octroi de contrat pour l'embellissement du boulevard Ste-Anne

ATTENDU l'appel d'offres publiques sur SEAO pour l'embellissement du boulevard Ste-Anne ;
ATTENDU la réception de six soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières ;

17-05-9024

ATTENDU l'aide financière du fonds réservé à des fins de développement régional de la MRC de la Côte-de-Beaupré ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Teramco inc., pour un coût de 97 974.20\$, taxes incluses, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Demande à la Fabrique de L'Ange-Gardien

ATTENDU l'intérêt de la Fabrique de L'Ange-Gardien de céder la gestion de leurs cimetières ;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité à conserver du terrain appartenant à la Fabrique de L'Ange-Gardien ;

17-05-9025

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien demande à la Fabrique d'effectuer la cession du terrain situé sur le chemin Lucien-Lefrançois, soit le numéro de lot 4 438 948, utilisé en partie présentement pour un cimetière ;
QUE la municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à céder par la suite au Cimetière St-Charles, désirant acquérir les dits cimetières de L'Ange-Gardien pour la gestion, la partie déjà utilisée par le cimetière ainsi qu'une superficie supplémentaire pour leur besoins futurs.

6. Demande d'appui de Monsieur Dany Hébert pour demande d'autorisation à la CPTAQ

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution #16-08-8750 concernant la demande d'autorisation de M. Dany Hébert à la C.P.T.A.Q.;

ATTENDU QUE la C.P.T.A.Q. a émis son orientation préliminaire qui est de refuser la demande d'autorisation demandée par M. Dany Hébert;

ATTENDU QUE M. Dany Hébert a déposé à la Municipalité de L'Ange-Gardien, conformément à la loi, un dossier pour obtenir une résolution de recommandation concernant une demande d'autorisation pour la création d'un marais de biodiversité, sur une partie du lot 4 439 148;

ATTENDU l'analyse de cette demande effectuée sur la base des critères prévus à l'article 62 de la L.P.T.A.A. ;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QU'il existe ailleurs sur le territoire de la municipalité un espace disponible pour ces fins, mais le marais de biodiversité doit absolument être installé sur la propriété de M. Hébert pour que son exploitation agricole en bénéficie;

17-05-9026

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien recommande à la C.P.T.A.Q. d'autoriser la demande de Monsieur Dany Hébert, pour la création d'un marais de biodiversité, sur une partie du lot 4 439 148, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Autorisations de dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise les dépenses suivantes :

17-05-9027

- La réparation de la véranda du bureau municipal pour un montant de 4650\$ plus taxes, par Toitures Île d'Orléans Inc.;
- L'achat de poubelles pour le parc riverain, ainsi que le bureau pour un coût de 3240\$, plus taxes ;
- Un montant de 3570\$ plus taxes pour l'aménagement terrain de l'enseigne du rond-point Casgrain, par M Pierre Verret ;

8. Période de questions

9. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-05-9028

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 17h50, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière